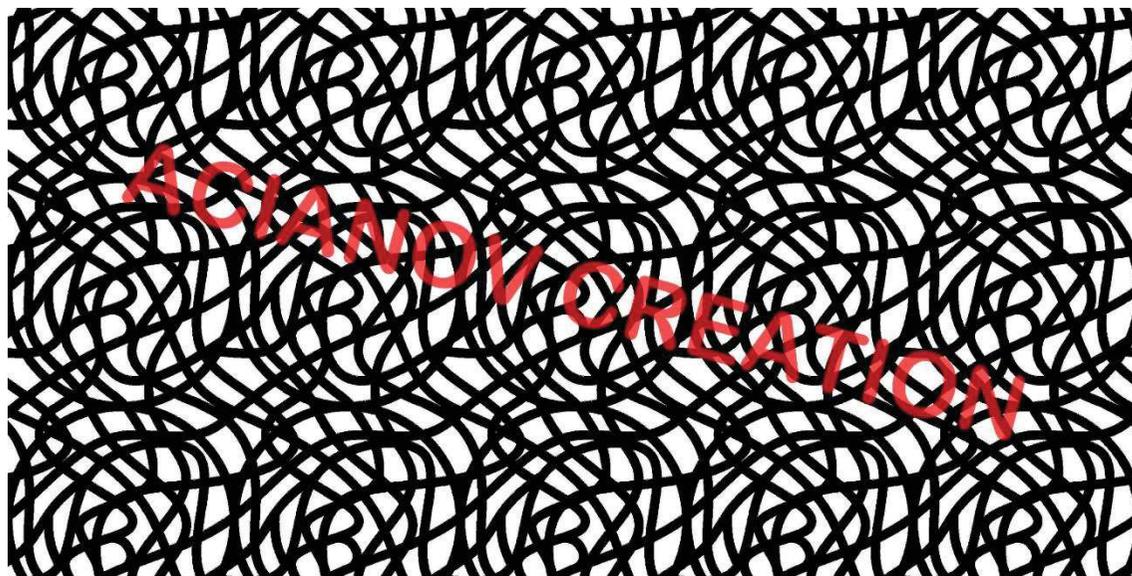


SERPENTINE XS



Format présenté : 1000 x 2000 mm

Image à votre format et en couleur (toutes les nuances RAL disponibles)
sur simple demande à l'adresse : acianov@orange.fr

Options de finition :

Aluminiums, Aciers, Aciers Inoxydables : Thermolaquage

Aciers Inoxydables : Recuit Brillant

Aluminiums et Aciers Inoxydables : Brossage

Exemples de réalisations :

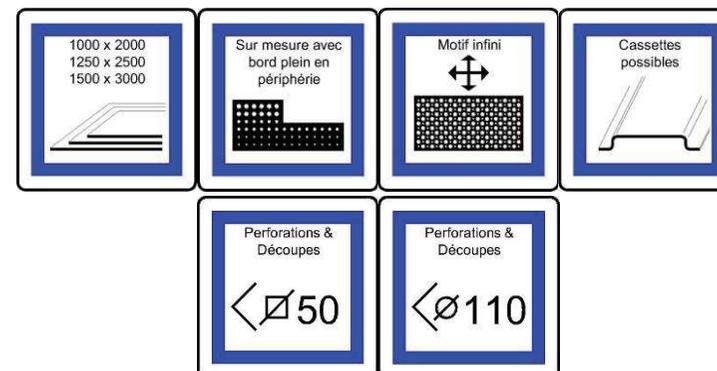


Motif infini imaginé comme un
enchevêtrement de rubans

42% de vide

Idéal pour des garde-corps, des volets, du
mobilier, des clôtures ou des portails

Epaisseurs	Aluminiums	Aciers Nus Aciers Galvanisés Aciers Inoxydables Autres Aciers
0.80 mm	1.25 kg/m ²	3.71 kg/m ²
1.00 mm	1.57 kg/m ²	4.64 kg/m ²
1.50 mm	2.35 kg/m ²	6.96 kg/m ²
2.00 mm	3.13 kg/m ²	9.28 kg/m ²
3.00 mm	4.70 kg/m ²	13.92 kg/m ²



SERPENTINE XL



Format présenté : 1000 x 2000 mm

Image à votre format et en couleur (toutes les nuances RAL disponibles) sur simple demande à l'adresse : acianov@orange.fr

Options de finition :

Aluminiums, Aciers, Aciers Inoxydables : Thermolaquage

Aciers Inoxydables : Recuit Brillant

Aluminiums et Aciers Inoxydables : Brossage

Exemples de réalisations :



Motif infini imaginé comme un enchevêtrement de rubans

65% de vide

Idéal pour des résilles, des volets, du mobilier, des clôtures ou des portails

Epaisseurs	Aluminiums	Aciers Nus
		Aciers Galvanisés Aciers Inoxydables Autres Aciers
0.80 mm	0.76 kg/m ²	2.24 kg/m ²
1.00 mm	0.95 kg/m ²	2.80 kg/m ²
1.50 mm	1.42 kg/m ²	4.20 kg/m ²
2.00 mm	1.89 kg/m ²	5.60 kg/m ²
3.00 mm	2.84 kg/m ²	8.40 kg/m ²

1000 x 2000
1250 x 2500
1500 x 3000

Sur mesure avec bord plein en périphérie

Motif infini

Cassettes possibles

Perforations & Découpes

~~Ø 50~~

Perforations & Découpes

Ø 110

Ce modèle est une création originale. A ce titre il est protégé par le droit d'auteur et le droit du producteur de bases de données (L342-1 du CPI). La violation du droit d'auteur est constitutive d'une action en contrefaçon. La contrefaçon est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende (L335-2 du CPI). Est également puni de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende le fait de porter atteinte aux droits du producteur d'une base de données (L343-4 du CPI).